



Commune
d'AMPUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le vingt-six juillet, à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Siegfried JAEGER, Maylis COSTAMAGNO, Fabien MICHEL.

Excusés : Laurence COLLADO représentée par Raymond BORIO
Bertrand STELZ représenté par Hugues MARTIN
Virginie MICHEL représentée par Maylis COSTAMAGNO
Nathalie FORESTIER représentée par Nadine MARION

Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de Suffrages exprimés : 15

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2016/2019 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (C.A.F.)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune organise depuis 2008 un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) et qu'elle a conclu à ce titre un Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.).

Ce contrat est arrivé à terme en 2015. Pour obtenir un soutien financier de la C.A.F. il convient donc de passer un nouveau Contrat Enfance Jeunesse pour la période de 2016 à 2019.

Afin de répondre à la demande des familles et de contribuer à l'épanouissement des enfants de la commune, les activités proposées par le nouveau contrat sont :

- la poursuite et le développement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- la poursuite et le développement de mini-séjours
- la poursuite et le développement de formation BAFA ou BAFD

Le financement prévisionnel de ce contrat est le suivant :

Données financières prévisionnelles				
	2016	2017	2018	2019
Total des charges de personnel :	4 393.49 €	4 481.36 €	4 570.99 €	4 662.41 €
Total des autres charges	3006.47 €	3 066.60 €	3 127.93 €	3 190.49 €
Total des charges :	7 399.96 €	7 547.96 €	7 698.92 €	7 852.90 €
Participation des familles :	1 064.86 €	1 086.16 €	1 107.88 €	1 130.04 €
Montant Prestation de Service (CAF) :	1 917.59 €	1 955.94 €	1 995.06 €	2 034.96 €
Participation MSA :				
Autres subventions				
Subvention Communale	4 417.51 €	4 505.86 €	4 595.98 €	4 687.90 €
Subvention Conseil Départemental				
Total produits	7 399.96 €	7 547.96 €	7 698.92 €	7 852.90 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la poursuite et le développement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, de mini-séjours ainsi que des formations BAFA ou/et BAFD,

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer le Contrat Enfance Jeunesse pour la période de 2016 à 2019,

HABILITE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget communal.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire : Hugues MARTIN

